

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DASES 14 Approbation du principe de la création du Groupement Hospitalo-Universitaire Paris-Psychiatrie & Neurosciences

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L6141-1, L6141-7-1 et R6141-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de la création du Groupement Hospitalo-Universitaire Paris-Psychiatrie & Neurosciences ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Le principe de la création du Groupement Hospitalo-Universitaire Paris-Psychiatrie & Neurosciences est approuvé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO